

DELIBERATION PORTANT SUR LA REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES MOYENS DESTINEE A LA FORMATION

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2019,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la répartition indicative de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle que décrite en annexe.

Membres en exercice : 41
Votes : 28
Pour : 25
Contre : 3
Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2019-12-10-05

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DU CONSEIL ACADÉMIQUE UCA DU MARDI 10 DECEMBRE 2019

6 - BUDGET FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE 2020

La part du budget 2020 de l'Université Clermont Auvergne, consacrée spécifiquement à la formation et à la vie universitaire s'inscrit dans la dynamique des exercices antérieurs, marquée par une augmentation sensible des moyens mobilisés pour accueillir et former un nombre croissant d'étudiants et améliorer les conditions d'études, de formation et de vie étudiante – dans un contexte global contraint marqué notamment par la mise en œuvre du plan pluriannuel d'action budgétaire adopté au printemps 2018 pour une durée de trois ans. Il s'agit là d'un véritable choix de la gouvernance de l'Université qui réaffirme ainsi ses priorités stratégiques :

- privilégier le cœur de métier de l'établissement - la formation et la recherche - ,
- poursuivre la politique d'amélioration de la qualité de l'offre de formation dans ses différents volets (pilotage et évaluation, innovation pédagogique, internationalisation),
- développer les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants,
- accompagner l'augmentation des effectifs étudiants et prendre en compte la diversité des besoins de formation aussi bien des étudiants que de notre environnement socio-économique,
- mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière de vie étudiante, en soutenant aussi bien les initiatives étudiantes que les services de vie universitaire.

Le soutien financier au développement des différentes actions de formation et de vie étudiante se traduit par différents choix budgétaires, conforme aux grandes orientations du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

une réduction des dépenses de fonctionnement au profit d'une croissance de l'investissement et de l'équipement, notamment dans le domaine de l'audiovisuel et de l'informatique ;

une stabilité des charges d'enseignement ;

le soutien à des actions ciblées sur les différentes priorités en matière de formation et de vie étudiante ;

une diversification des sources de financement (crédits loi ORE, Contribution Vie étudiante et de campus, COMESUP Région, PIA via les Nouveaux Cursus à l'Université) qui permet de concilier le développement de nouveaux dispositifs avec les exigences de la soutenabilité financière de l'établissement.

1/LA FORMATION

1 - Charge d'enseignement

Une dotation en HTD a été attribuée à chaque composante, sur la base de leurs effectifs dans les formations accréditées, des ouvertures et fermetures de formations, et après analyse des heures réalisées en 2018/2019.

Des dotations pour la mise en œuvre de la loi ORE viendront compléter celles-ci.

Dotations 2019/2020 en HTD

BIOLOGIE	14 800	LCSH	34 522
CHIMIE	5 760	MATHS	5 620
DROIT	10 360	MEDECINE	4 150
ECONOMIE	4 900	OPGC	3 900
INSPE	23 150	PHARMACIE	5 120
IAE	21 100	POLYTECH	24 600
EUPI	13 925	PSSSE	11 500
IIA	14 500	STAPS	19 350
IUT 03	40 170	L1 Sciences	18 000
IUT 63	72 200	Licences DEG	25 300
LCC	34 670	Total	407 597

Soutien aux formations : référentiel et encadrement individuel des stages

Un effort de valorisation des responsabilités pédagogiques et de l'encadrement individuel des stages est maintenu :

Référentiel : 12 155 heures soit 503 339 €

(Pour les responsables de formation, les directeurs de première année, les référents relations internationales, handicap...) Le référentiel a été augmenté de 749 heures (+12 881 €).

Encadrement individuel des stages : 6 242 heures soit 258 481 €

Cet effort de l'établissement s'accompagne du vote en CFVU et en CA des modalités d'encadrement des stages et correspond à la volonté de l'UCA d'améliorer la réussite de ses étudiants et de favoriser leur insertion professionnelle.

L'encadrement individuel des stages pour les diplômés d'ingénieur, les DUT, les Licences professionnelles des IUT et les DEUST n'est pas comprise dans cette enveloppe, elle est incluse dans la charge d'enseignement attribuée aux composantes.

2 – Dotation fonctionnement et investissement des 20 composantes :

Crédits ouverts en 2020 sur les 20 composantes (dont logistique pour les IUT et l'INSPE)

= 10,4 M€ en fonctionnement

= 2,5 M€ en investissement

Par rapport à 2019, cette dotation est globalement stable

3 – Budget piloté par la Direction de la Formation (hors COM Région)

Pôles et Services	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale
Scolarité centrale/pilotage Formation	30 000 €		
Observatoire (OFDE)	12 000 €		
Innovation pédagogique	88 400 €	20 000 €	70 000 €
NCU Mon Pass Pro	20 000 €	25 000 €	250 000 €
NCU ASPIE	1 000 €		20 500 €
La Fabrique, réussite, orientation et insertion	42 000 €		
BAIP	15 000 €		
Formation continue et VAE	45 000 €		15 000 €
TOTAL	253 400 €	45 000 €	355 500 €

4 – L'internationalisation des formations

La Direction des relations internationales & de la Francophonie (DRIF) coordonne les dispositifs de soutien à la mobilité entrante et sortante des enseignants et des étudiants, accompagne le développement de l'internationalisation des formations, soutient l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des publics étrangers et assure la représentation de l'établissement dans les réseaux institutionnels européens et internationaux.

Pour 2020, une nouvelle politique coordonnée d'appels à projets sur ressources propres est mise en œuvre avec le programme WOW du projet I-SITE CAP 20-25 afin de créer une meilleure synergie entre les projets internationaux qui relèvent de la politique de l'établissement et ceux qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de site. Ces appels porteront sur les objectifs suivants :

- Favoriser la mobilité internationale des Chercheurs/Enseignant-Chercheurs et Personnels Administratifs.
- Soutenir l'accueil de chercheurs et enseignants-chercheurs exerçant à l'étranger pour contribuer notamment à des projets de formation.
- Soutenir l'organisation de *summer school* valorisant des thématiques d'expertise à l'échelle internationale.

Ces dispositifs continueront à être complétés par des financements Erasmus permettant essentiellement de soutenir le développement de la mobilité étudiante à des fins d'études ou de stages, ainsi que par des enveloppes financières mises à disposition par le Ministère (577 600 €) et la Région (1 100 005 €) sans délégation de crédits au budget de l'établissement.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des publics internationaux constitue une priorité affirmée par la participation de l'établissement au réseau européen Euraxess et au label Bienvenue en France, ainsi que par le rattachement récent du FLEURA à la Direction des Relations Internationales pour créer la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie.

Ainsi, le budget consacré à l'internationalisation pour 2020 se ventile comme suit :

	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Mobilité internationale sortante	35 000 €		
Summer school	20 000 €		
Professeurs invités	150 000 €		
Bourses Erasmus Etudes & Stages	1 070 967 €	21 000 €	
Euraxess	8 600 €		
Bienvenue en France	120 000 €		
Communication, protocole, événements	54 000 €		
TOTAL	1 458 567€	21 000 €	
FLE (dont subventions pour réfugiés)	163 503 €	579 360 €	10 000 €
TOTAL	1 622 070 €	600 360 €	10 000 €

5 – Informatique

L'arbitrage de la gouvernance va permettre de lancer plusieurs opérations significatives sur la rénovation des équipements audiovisuels de différents sites (a) et ainsi de disposer d'un outil performant. De continuer à rénover le réseau informatique sur plus campus Cezeaux, centre-ville, Santé et IUT allier (d) afin d'augmenter les débits.

L'année 2020, verra également le déploiement de la première version de la solution podcast, celle-ci permettra aux équipes pédagogiques la création de capsules vidéos directement à partir de la plateforme Moodle (b)

Un peu citer également, la deuxième tranche de renouvellement des postes informatiques de la salle fantôme de la faculté d'Odontologie (c), première tranche réalisée courant 2019.

Puis deux projets portés fonctionnellement par la Direction de la Formation (DF), une solution d'émargement électronique pour les étudiants en formation continue et un nouvel outil pour lancer les campagnes d'évaluation des enseignements

a. Équipements audiovisuels :

Plusieurs chantiers de rénovation des équipements audiovisuels sont programmés en 2020

- Rénovation amphi Gergovia, CLM, waltz et Pascal : 75 000 €
- Mise à niveau de l'équipement de visioconférence de l'INSPE : 10 000 €
- Mise à niveau de l'amphi Trudaine à l'école de Droit : 20 000 €
- Rénovation amphi GLT, Moulins, visioconférence : 38 000 €
- Rénovation amphi droit, ajout connectique HDMI: 9 000 €
- Rénovation amphi A5 ronde : 30 000 €

b. Production de capsules vidéos (podcast) :

- Première phase de déploiement d'un outil de création de capsules vidéos dans la plateforme pédagogique : 15 000 €

c. Parc informatique pédagogique :

- Deuxième vague de rénovation de 1/3 des équipements informatiques de la salle Fantôme : 25 000 €

d. Équipements réseau :

- Mise à niveau des équipements réseau des composantes (par campus et sites délocalisé), augmentation du débit et harmonisation des matériels : 100 000 €

e. Solution émargement :

- Première phase d'une solution d'émargement des étudiants formation continue : 50 000 €

f. Solution évaluation des enseignements :

- Obsolescence de la solution actuelle, étude et déploiement d'un nouvel outil pour la l'évaluation des enseignements : 50 000 €

6 – COMESUP Région

Suite à l'appel à projets Contrat d'Objectifs et de Moyens Enseignement Supérieur, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a accordé, à l'Université, les subventions suivantes :

Projet		Subvention obtenue
Learning labs	Transversal	77 000 €
Tutorat innovant	PACES et Droit	84 000 €
JAPP	Médecine	162 000 €
SPEECH	Pharmacie	
VIRTUODONTO	Odontologie	
CAP Pepite	PEPITE	40 000 €
Espace d'accueil Handicap	SUH	60 000 €
Salle de rédaction Journalisme	IUT03 et LCC	122 000 €
Accès aux services de santé	SSU	121 000 €
UCAPRO	Transversal	45 000 €
Studio conception vidéos campus Moulin	INSPE	19 000 €
		730 000 €

7 - Travaux

Travaux prévus suite aux demandes des composantes, en plus des opérations immobilières déjà engagées par la DIL. D'autres petits travaux sont en cours de chiffrage et d'arbitrage.

- Ecole de Droit : changement des éclairages sur les amphithéâtres Michel de l'Hôpital : 100 000 €
- Polytech : aménagement amphis 2 et 3 : 29 907 €
- OPGC : aménagement de locaux d'accueil d'étudiants : (travaux pour 2020 - devis en cours)
- IUT 03 : aménagement d'un espace BDE : 45 000 €
- IUT 03 : COM Labs logiciel de communication et de langues + matériels informatiques et équipement d'une salle : 26 000 €

8 - Loi ORE

Les crédits octroyés dans le cadre de la loi ORE, relatifs aux dispositifs « oui si », à l'ouverture de places supplémentaires et aux investissements se répartissent comme suit en 2020 :

- Dispositifs « Oui si » : 638 180 €
- Référentiel loi ORE 233 301 €
- Création de places supplémentaires (STAPS, PSSSE, Droit, IUT) : 1 433 940 €
- Création du DUT STID : 240 000 €
- Salles modulaires PSSSE/Droit/infoCom/STAPS : 20 000 €
- Equipements multimédias amphis Droit : 50 000 €
- Vichy - Installations sportives STAPS : 35 000 €
- Vichy - transports des enseignants STAPS : 7 000 €

9 – Masse salariale Titulaires et non titulaires enseignant et enseignants chercheurs, intervenants extérieurs 2020

Masse salariale des enseignants : 149,3 M€ (1 990 ETPT), soit une augmentation de 5 M€ par rapport à 2019.

Heures Complémentaires (dont intervenants extérieurs) : 9,1 M€, soit une augmentation de 700 000 € par rapport à 2019.

2/LA VIE ETUDIANTE

Le financement et le périmètre de la politique de vie étudiante va être profondément modifié par la mise en œuvre de la Contribution Vie étudiante et de campus (CVEC). La collecte de CVEC relative à l'année universitaire 2018-19, qui est la première année au titre de laquelle les étudiants s'en sont acquittés, s'élève à **1 961 312,03 €**.

Ce montant a commencé à être utilisé en 2019 mais le sera surtout en 2020.

Nombre d'étudiants assujettis (dont exonérés) : 33 038

Taux par étudiant : 59,37 €

Année universitaire 2018/2019			
Imputation	Répartition	Par étudiant	Total
FSDIE	30%	17,81	588 393,61
SUAPS	22%	13,06	431 488,65
SSU	20%	11,87	392 262,41
SUC	7%	4,16	137 291,84
SUH	7%	4,16	137 291,84
DVU	14%	8,31	274 583,68
	100%	59,37	1 961 312,03

Les sommes attendues pour 2019-20 seront vraisemblablement équivalentes.

1. Les contrats étudiants et services civiques

L'UCA souhaite favoriser l'emploi étudiant (contrats étudiants) afin d'encourager la participation des étudiants à la vie de l'université et de les soutenir financièrement.

Afin d'améliorer la réussite en première et deuxième année, l'UCA investit dans des dispositifs variés d'accompagnement des étudiants :

- Un investissement important dans le tutorat par les pairs
- Des dispositifs complémentaires pour les L1, accompagnement pédagogique et méthodologique
- L'année de préparation aux études scientifiques, 80 places

Aide à la réussite des étudiants	146 326 €	Contrats étudiants (tutorat), heures d'enseignement, Préparation aux études scientifiques
Vie étudiante et Appui aux personnels des services	318 682 €	Contrats étudiants (bureau de la vie étudiante, soutien animation culturelle, espace d'accueil du CROUS, extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, aide aux inscriptions, hotline, enquêtes d'insertion de l'Observatoire...)
TOTAL contrats étudiants :	465 000 €	

Les missions de services civiques recrutés ou en cours de recrutement (d'autres suivront) :

1. Contribuer au développement des relations entre l'Université et le secondaire : présenter et valoriser les parcours de formations en psychologie et en sociologie auprès des lycéens (UFR PSSSE).
2. Aide à la mise en place d'évènements culturels sur les sites universitaires clermontois et animation d'un réseau de correspondants pour le Service Université Culture (SUC).
3. Animer un réseau de référents vie universitaire, culture, sport et handicap et aider à la mise en place d'actions en ces domaines (DVU).
4. Favoriser les échanges et la transmission d'informations par les pairs concernant le milieu universitaire (La Fabrique, réussite, orientation et insertion).
5. Animer la vie étudiante au sein du Bureau de la Vie Etudiante (MVE).
6. Animer un réseau de référents Vie universitaire, culture, sport et handicap et aider à la mise en place d'actions en ces domaines (IUT Vichy, Moulins, Le Puy).
7. Inciter les étudiants à s'investir dans le secteur associatif en favorisant l'accès aux pratiques sportives (IUT Montluçon).

2. Le FSDIE

Le budget 2020 pour le FSDIE s'élève à 495 570 €.

Le principe du subventionnement de projets d'associations étudiantes est maintenu avec la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) puisque le FSDIE fait partie de la CVEC. Il y aura comme précédemment 3 commissions d'attribution par année (octobre, février et mai).

Jusqu'à présent, comme la circulaire FSDIE le permet, et la CFVU l'avait voté, 70 % de l'enveloppe est affectée aux projets et 30 % à l'aide sociale.

3. Le SUC

Le budget 2020 du Service université culture est de 272 693 € (dont crédits CVEC).

Le **Service Université Culture** est producteur, prescripteur, animateur de réseaux. Il met en œuvre la politique culturelle universitaire pour des rencontres singulières avec l'art. Il est également un lieu de passage de l'acte à la réflexion. Il propose et encadre des projets culturels et projets collectifs dans lesquels les étudiants de différentes formations sont impliqués dans les saisons culturelles qu'ils contribuent à organiser et pour lesquelles ils deviennent médiateurs, notamment pour d'autres étudiants. Il met en place des actions avec le service des personnels - CLASS, et avec les missions Développement durable et Diffusion de la culture scientifique et technique, ainsi qu'avec le CROUS.

Le SUC est impliqué dans la mise en œuvre du statut **d'étudiant - artiste**, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional. Ce statut permet de prendre en compte ce public spécifique en valorisant le parcours artistique de l'étudiant. Sont concernés les étudiants qui peuvent justifier de la pratique d'une activité artistique intensive et reconnue.

En tant qu'organisateur, co-organisateur ou participant, le SUC est membre de jurys pour des concours artistiques. Il transmet des informations nécessaires aux étudiants afin de les aider à participer aux jurys de ces concours et y proposer leurs travaux.

Le SUC s'attache à étendre ses propositions à tous les territoires de l'Université Clermont Auvergne, en partenariat avec l'ESPE Clermont-Auvergne, pour les villes où l'école est présente, Aurillac, Le-Puy, Moulins, Montluçon, Vichy, avec des ateliers de pratique en lien avec les acteurs culturels locaux.

Il proposera des actions pour les projets Effervescences et dans le cadre de l'animation du Réseau international des villes Michelin, pilotés par la ville de Clermont-Ferrand.

4. Le SUAPS

Le budget 2020 du Service universitaire des activités physiques et sportives est de 578 762 € (dont crédits CVEC).

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportive a pour objectif de proposer et d'organiser la pratique sportive des étudiants et des personnels de l'Université Clermont Auvergne et des établissements associés. Il propose plusieurs dizaines d'activités sportives différentes.

Il a également pour mission l'organisation et la mise en œuvre de la pratique sportive des étudiants inscrits dans les sites territoriaux.

Le SUAPS coordonne le dispositif d'accueil des sportifs de haut et bon niveau, gère l'AS UCA pour l'accès des étudiants aux championnats universitaires et gère également les installations sportives de l'université Clermont Auvergne.

5. Le SUH

Le budget 2020 du Service université handicap est de 322 045 € (dont crédits CVEC).

Le SUH assure en direction des étudiants de l'UCA et Associés l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, quel que soit le handicap, dans tous les aspects de la vie universitaire, sur les lieux et pendant les temps universitaires. Il participe à l'élaboration et à la mise en place de la politique handicap en relation avec les différentes structures et services concernés.

Le SUH intervient, en lien avec le SSU et les composantes, pour les aménagements d'études et d'examens, l'accompagnement physique, l'assistance à la prise de notes, l'assistance et le soutien pédagogique. Une partie de ces aides est mise en œuvre via des contrats étudiants.

Au sein du SUH, le Pôle déficience visuelle propose l'adaptation et/ou la transcription des documents pédagogiques et sujets d'examens pour les étudiants et personnels des sites clermontois (gros caractères, transcription braille intégral, abrégé, scientifique, dessin en relief, fichiers numériques).

Plus de 400 étudiants en situation de handicap sont recensés à l'université, dont une centaine est plus particulièrement suivie par le SUH.

6. Le SSU

Le budget 2020 du Service de santé universitaire est de 1 038 445 € (dont crédits CVEC).

Le SSU est accessible gratuitement et répond aux besoins de santé des étudiants : offre de soins adaptée au public jeune, prévention individuelle et collective, étude de l'état de santé des étudiants clermontois et accès aux droits.

Centre de santé, de soins et de consultations, mais également de prévention, les étudiants peuvent être reçus par des infirmières (urgences, soins ambulatoires, écoute, bilan infirmier et visites de prévention...), des médecins (**consultations** de médecine générale, gynécologie, médecine du sport, médecine interne, médecine tropicale et dermatologie) et des sages-femmes.

Au sein du SSU le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire délivre bilans et consultations (psychologue, psychanalyste, psychiatre, neuropsychologue). Le SSU est également centre de planification et d'éducation familiale.

7. La MVE

Le budget 2020 de la Maison de la vie étudiante est de 7 120 €

La Maison de la vie étudiante constitue à la fois un ensemble de bâtiments dédiés à la vie étudiante et à la vie universitaire mais également un « service » dont les missions s'articulent autour de la vie étudiante et de la vie associative étudiante.

Les projets portés par la MVE sont initiés et/ou menés en collaboration avec des associations étudiantes, des étudiants en contrat vie étudiante, des services de l'université, des partenaires extérieurs. Ils sont aussi menés en accord avec la politique vie étudiante portée par le vice-président délégué à la vie étudiante.

Pour 2020 la MVE a pour projets de favoriser les échanges entre les occupants des bâtiments, de développer les équipements des bâtiments, mais également de traiter et de suivre des demandes d'occupation des locaux, de maintenir l'accès libre aux salles de la MVE pour les étudiants de l'université, de développer l'offre de pratique musicale libre, et enfin de développer l'activité du BVE, développer l'accompagnement de la vie associative et de l'engagement associatif étudiant.

8. La DVU

Le budget 2020 de la Direction de la Vie universitaire est de 39 940 € (+ 231 266 € de crédits CVEC).

La mission de la DVU est de proposer des moyens d'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants au quotidien et d'assurer l'information des étudiants.

La DVU développe des projets transversaux permettant d'enrichir la vie du site en lien avec les partenaires externes, notamment le CROUS dont les missions relèvent du domaine « vie étudiante ».

Les principaux dossiers que le budget 2020 permettra de mettre en œuvre sont :

Les contrats étudiants (plus de 800), les statuts étudiants spécifiques, le FSDIE, les conventions relatives à la vie universitaire, la CVEC, le plan de mobilité, les Services civiques.